



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

obésité

Question écrite n° 41791

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la nécessité de différencier le secteur de la confiserie, notamment en ce qui concerne l'amalgame fait par raccourci entre la production de produits sucrés industriels et les gourmandises sucrées issues de savoir-faire locaux et élaborées avec des produits régionaux. Amalgamer ces deux types de production bien distincts reviendrait à pénaliser la valorisation de notre terroir, de notre secteur agroalimentaire, et parallèlement de nombreux emplois artisanaux. Il souhaite connaître sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41791

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2009, page 1263

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)